

Fiche de Données de Sécurité

Aero-Sense Aircraft Insecticide ASD

Aero-Sense®

Version: 1

Date de version: 12/04/2023

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit****Nom du produit** : Aero-Sense Aircraft Insecticide ASD.**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées : Aérosol pour la désinsectisation des avions à l'intérieur (cockpit, cabine, cargaison). Produit prêt à l'emploi. Pour un effet rapide "knock-down" avec une activité de destruction contre les moustiques. Aucune efficacité résiduelle n'a été démontrée. Le traitement doit être répété pour chaque vol nécessitant une désinsectisation. Une seule application par vol. Taux d'application recommandé : 35g/100m³ (soit 0,7g p.a./100m³). Réservé aux utilisateurs professionnels. Empêcher l'utilisation par du personnel non autorisé. Un membre du personnel de cabine ne doit pas effectuer plus d'une application par jour.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur : **Nom** : Aero-Sense NV
Rue : Schaapbruggenstraat 50
Code postal/Ville : 8800 Roeselare
Pays : Belgique
Téléphone : 0032 51 26 80 00
Fax : 0032 51 46 79 23
Site web : www.aero-sense.com
Email : quality@aero-sense.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France :
 + 33 (0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers :

H229	Aérosol 3	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mises en garde - Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Mises en garde - Réponse

P391 Recueillir le produit répandu.

Mises en garde - Stockage

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le récipient au point de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

Ne pas utiliser/appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux ou de boissons, ou sur des surfaces ou des ustensiles susceptibles d'être en contact direct avec des denrées alimentaires et des boissons.

Contient de la 1R-trans phénothrine (pyréthroïdes), qui peut être dangereuse pour les chats. Des précautions doivent être prises lors de l'utilisation du produit en présence de chats dans l'avion. Les chats doivent être tenus à l'écart pendant le traitement.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
m-phenoxybenzyl (1R-trans)-2,2-dimethyl-3-(2-methylprop-1-enyl)cyclopropanecarboxylate			
N°CAS 26046-85-5	1.5% ≤ C ≤ 2.5%	M(Chronic)=10 M=100	H400 Aquatic Acute 1
N°EC 247-431-2			H410 Aquatic Chronic 1
N°IDX			

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

En cas d'inhalation :

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS D'INHALATION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Après contact avec la peau :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver avec de l'eau et du savon. En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Les pyréthroïdes peuvent provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : consulter un médecin.

L'évaporation rapide du liquide peut provoquer des gelures. En cas de gelure, prendre un bain (ne pas frotter) avec de l'eau tiède (pas chaude).

S'il n'y a pas d'eau disponible, couvrir avec un chiffon propre et doux ou une couverture similaire. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

En cas de contact avec les yeux :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à enlever. En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION : En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Ce produit étant un gaz, se référer à la section inhalation.

Protection des sauveteurs :

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Si les aérosols sont exposés à un incendie : refroidir les récipients en les aspergeant d'eau à partir d'une position protégée.

Moyens d'extinction appropriés :

Eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

Lors d'un incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de la pression se produit et le récipient peut éclater. Les contenants d'aérosols qui éclatent peuvent être projetés à grande vitesse hors d'un incendie. En cas d'incendie, il convient d'isoler rapidement les lieux en éloignant toutes les personnes de la zone de l'incident. Aucune action ne doit être prise sans risque personnel ou sans formation adéquate.

Éloigner les récipients de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Si possible, arrêter le flux de produit. Pulvériser à partir d'une position protégée jusqu'à ce que les récipients soient refroidis. Si possible, emporter les aérosols à l'extérieur. Tenir le public à distance.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et contrôler toute fuite ou déversement avec des matériaux absorbants non combustibles tels que le sable, la terre, la vermiculite ou la terre de diatomées dans des fûts pour l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les voies navigables.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Veiller à ce que la gestion des déchets soit effectuée sans mettre en danger la santé humaine, sans nuire à l'environnement et, en particulier, sans risque pour l'eau, l'air, le sol, les plantes ou les animaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas diriger le jet d'eau vers le point de fuite ou de déversement.

Laisser s'évaporer tout produit restant à la suite de la fuite ou du déversement.

Ventiler la zone concernée.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Le nettoyage des aéronefs traités ne doit être effectué qu'avec des produits spécialisés qui ne nécessitent pas le rejet de déchets liquides dans les égouts et les stations d'épuration locales.

Le matériel de nettoyage (brosses, chiffons, etc.) utilisé sur un aéronef après l'application du produit doit être éliminé comme un déchet commercial et ne doit pas être réutilisé.

Recycler ou éliminer les déchets conformément à la législation applicable, de préférence par l'intermédiaire d'un collecteur ou d'une entreprise certifiée.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Élimination des déchets : voir la section 13.

Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Une inscription appropriée doit être faite dans la déclaration générale de l'aéronef, indiquant les détails de la procédure de désinfection ainsi que les numéros de série des bombes aérosols utilisées.

Les bombes aérosols vides doivent être conservées à des fins d'inspection par l'autorité sanitaire du port.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Mesures de protection :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Retirer les condensats de fumée périodiquement des hottes aspirantes, des conduits et autres surfaces (porter des vêtements de protection individuelle!) car il y a un risque d'incendie.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou des matériaux incandescents.

Tenir à l'écart des sources de chaleur (par exemple, des surfaces chaudes), des étincelles et des flammes nues.

Établir la mise à la terre des conteneurs, des appareillages, des pompes et des installations de ventilation.

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.

Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage

: **Protection oculaire appropriée :**

Aucune donnée disponible.

Protection de la peau

: **Protection des mains :**

Type de gants appropriés :

Aucune donnée disponible.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire

: **Appareil de protection respiratoire :**

Aucune donnée disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	Aérosol
Couleur	:	Transparent, Jaune Clair
Odeur	:	Neutre
pH	:	N/a
Point de fusion/point de congélation	:	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Pas de données disponibles
Point d'éclair	:	> 105°C
Inflammabilité	:	Ininflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	:	Pas de données disponibles
Densité relative	:	1,16
Solubilité(s)	:	Pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	:	Pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité	:	> 300°C
Température de décomposition	:	Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	:	Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	:	Pas de données disponibles

9.2. Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Cancérogénicité :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

Substances :

Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

		Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) :
14.1	Numéro ONU :	1950	1950	1950	1950
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU :	AÉROSOLS asphyxiants	AÉROSOLS asphyxiants	AÉROSOLS asphyxiants	AÉROSOLS asphyxiants
14.3	Classe(s) de danger pour le transport :				
	Classe ou division :	2	2	2	2
	Étiquette (s) de danger :				
14.4	Groupe d'emballage :	-	-	-	-

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de données disponibles

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne :

Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides. Numéro d'autorisation de l'Union EU BPR EU-0024297-0000.

Règlement (UE) n° 517/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H229	Aérosol 3	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Informations complémentaires

Date de création : 16/03/2023

Date de version : 12/04/2023

Date d'impression : 27/04/2023

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.